



***ADDITIF N°000002 DU 07 MAI 2025 A LA DEMANDE DE PROPOSITION N°000005/DP/MINEE/MINEE/PRSEC-PforR/UCP/2025 DU 11/04/2025, POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE LA REALISATION D'UN AUDIT DES PERFORMANCES TECHNIQUES DU CONCESSIONNAIRE SONATREL POUR L'EXERCICE 2023.***

Le Coordonnateur du Programme de Réformes du Secteur de l'Electricité au Cameroun, Client en qualité de Maître d'Ouvrage Délgué, porte à la connaissance des Consultants présélectionnés que la Demande de Propositions susmentionnée est modifiée ainsi qu'il suit :

❖ **Section 2 : Instruction aux Candidats**

**Données Particulières**

Référence de la Clause des IC	<u>Au lieu de</u>	<u>Lire plutôt</u>
-------------------------------	-------------------	--------------------

**C. Dépôt, ouverture et évaluation des Propositions**

17.7 et 17.9	<p>Les Propositions doivent être reçues par le Client au plus tard à la date et à l'heure ci-après :</p> <p>Date : <u>14 MAI 2025</u></p> <p>Heure : 13 heures 00 minutes (heure locale)</p> <p>Mention à porter sur l'enveloppe extérieure :</p> <p>« DEMANDE DE PROPOSITIONS (DP) »</p>	<p>Les Propositions doivent être reçues par le Client au plus tard à la date et à l'heure ci-après :</p> <p>Date : <u>22 MAI 2025</u></p> <p>Heure : 13 heures 00 minutes (heure locale)</p> <p>Mention à porter sur l'enveloppe extérieure :</p> <p>« DEMANDE DE PROPOSITIONS (DP) »</p>
--------------	---	---

Référence de la Clause des IC	<u>Au lieu de</u>	<u>Lire plutôt</u>
	<p>N°000005/DP /MINEE/PRSEC-PforR/UCP/CSPM/CCCM-SPI/2025 DU 11/04/2025</p> <p>POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE LA REALISATION D'UN AUDIT DES PERFORMANCES TECHNIQUES DU CONCESSIONNAIRE SONATREL, POUR L'EXERCICE 2023.</p> <p><b>« A N'OUVrir QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »</b></p> <p>L'adresse de dépôt des Propositions est : Unité de Coordination du Programme de Réformes du Secteur de l'Electricité, sise au quartier Olézoa, Rue Daniel ESSOMBA, Canal du Mfoundi, derrière Prestige Hôtel, derrière Mutuelle du Trésor Yaoundé-Cameroun</p> <p>Téléphone : (+237) 620 758 302</p> <p>E-mail : <a href="mailto:uepprsec@gmail.com">uepprsec@gmail.com</a>, <a href="mailto:elongserge@gmail.com">elongserge@gmail.com</a> avec copie à : <a href="mailto:nkoabissa@yahoo.fr">nkoabissa@yahoo.fr</a></p>	<p>N°000005/DP /MINEE/PRSEC-PforR/UCP/CSPM/CCCM-SPI/2025 DU 11/04/2025</p> <p>POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE LA REALISATION D'UN AUDIT DES PERFORMANCES TECHNIQUES DU CONCESSIONNAIRE SONATREL, POUR L'EXERCICE 2023.</p> <p><b>« A N'OUVrir QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »</b></p> <p>L'adresse de dépôt des Propositions est : Unité de Coordination du Programme de Réformes du Secteur de l'Electricité, sise au quartier Olézoa, Rue Daniel ESSOMBA, Canal du Mfoundi, derrière Prestige Hôtel, derrière Mutuelle du Trésor Yaoundé-Cameroun</p> <p>Téléphone : (+237) 620 758 302</p> <p>E-mail : <a href="mailto:uepprsec@gmail.com">uepprsec@gmail.com</a>, <a href="mailto:elongserge@gmail.com">elongserge@gmail.com</a> avec copie à : <a href="mailto:nkoabissa@yahoo.fr">nkoabissa@yahoo.fr</a></p>
19.1	<p>L'option de l'ouverture des Propositions techniques "en ligne" est proposée : NON</p> <p>L'ouverture des Propositions techniques aura lieu à :</p> <p>la Salle de Conférences de l'Unité de Coordination du Programme de Réformes du secteur de l'électricité au Cameroun, sise au quartier Olézoa, Rue Daniel ESSOMBA, Canal du Mfoundi, derrière Prestige Hôtel, derrière Mutuelle du Trésor.</p>	<p>L'option de l'ouverture des Propositions techniques "en ligne" est proposée : NON</p> <p>L'ouverture des Propositions techniques aura lieu à :</p> <p>la Salle de Conférences de l'Unité de Coordination du Programme de Réformes du secteur de l'électricité au Cameroun, sise au quartier Olézoa, Rue Daniel ESSOMBA, Canal du Mfoundi, derrière Prestige Hôtel, derrière Mutuelle du Trésor.</p>

Référence de la Clause des IC	<u>Au lieu de</u>	<u>Lire plutôt</u>
	<p>Ville : Yaoundé ;            Pays : Cameroun ;            Date : la même que la date limite de dépôt indiquée en 17.7.  <b>Soit le <u>14 MAI 2025</u></b>            Heure : 14 heures 00 minutes (heure locale).</p>	<p>Ville : Yaoundé ;            Pays : Cameroun ;            Date : la même que la date limite de dépôt indiquée en 17.7.  <b>Soit le <u>22 MAI 2025</u></b>            Heure : 14 heures 00 minutes (heure locale).</p>
21.1	<p>Critères, sous-critères, et système de points pour l'évaluation des Propositions techniques complètes :</p> <p><b>1) Une expérience du Consultant pertinente pour la mission : 10 pts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Expérience générale du cabinet dans la réalisation des audits (1pts/mission ; max : 04 pts)</li> <li>b) <i>Expérience spécifique du Cabinet pour la mission :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Expérience dans la réalisation des audits dans le domaine de l'électricité (1pt/mission ; max : 04 pts).</li> <li>✓ Expérience dans la réalisation des audits dans le domaine de l'électricité, expérience en Afrique sub-saharienne (1pt/mission ; max : 02 pts).</li> </ul> </li> </ul> <p>Total des points pour le critère (1) : .....10 pts</p>	<p>Critères, sous-critères, et système de points pour l'évaluation des Propositions techniques complètes :</p> <p><b>1) Une expérience du Consultant pertinente pour la mission : 10 pts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Expérience générale du cabinet dans la réalisation des audits (1pts/mission ; max : 04 pts)</li> <li>b) <i>Expérience spécifique du Cabinet pour la mission :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Expérience dans la réalisation des audits dans le domaine de l'électricité (1pt/mission ; max : 04 pts).</li> <li>✓ Expérience dans la réalisation des audits dans le domaine de l'électricité, expérience en Afrique sub-saharienne (1pt/mission ; max : 02 pts).</li> </ul> </li> </ul> <p>Total des points pour le critère (1) : .....10 pts</p> <p><b>NB :</b> Le Consultant, devra justifier les expériences spécifiées ci-dessus au cours des dix (10) dernières années. Les justificatifs requis sont : première page et page de signature + attestations</p>



**❖ Section 8 : Contrat- Rémunération forfaitaire**

**III. Clauses Particularières du Contrat**

Référence de la Clause des CGC	<u>Au lieu de</u>  <u>Lire plutôt</u>
<p>Le prix du Contrat est : _____ [insérer le montant et la monnaie pour chacune des monnaies] taxes indirectes locales [indiquer inclus ou exclus].</p> <p>Les taxes et impôts indirects locaux dus au titre du Contrat pour les Services fournis par le Consultant seront <i>insérer selon le cas</i> : "payés" ou "remboursés" par le Client <i>insérer selon le cas</i> : "au nom du" ou "au" Consultant.</p> <p>CGC 43.1 Le montant de ces taxes est de _____ [insérer le montant tel qu'arrêté lors des négociations du Contrat sur la base des estimations fournies par le Consultant dans le formulaire FIN-2 de la Proposition financière du Consultant.</p> <p><i>Les rapports devront être validés par une Commission de Suivi et de Recette Technique dans un délai maximum de trente (30) jours ouvrables. Cette Commission sera composée ainsi qu'il suit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président : le Coordonnateur National ou son représentant ;</li> <li>- Membre :</li> </ul>	<p>Le prix du Contrat est : _____ [insérer le montant et la monnaie pour chacune des monnaies] taxes indirectes locales [indiquer inclus ou exclus].</p> <p>Les taxes et impôts indirects locaux dus au titre du Contrat pour les Services fournis par le Consultant seront <i>insérer selon le cas</i> : "payés" ou "remboursés" par le Client <i>insérer selon le cas</i> : "au nom du" ou "au" Consultant.</p> <p>Le montant de ces taxes est de _____ [insérer le montant tel qu'arrêté lors des négociations du Contrat sur la base des estimations fournies par le Consultant dans le formulaire FIN-2 de la Proposition financière du Consultant.</p> <p><i>Les rapports devront être validés par une Commission de Suivi et de Recette Technique dans un délai maximum de trente (30) jours ouvrables. Cette Commission sera composée ainsi qu'il suit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président : le Coordonnateur National ou son représentant ;</li> </ul>

Référence de la Clause des CGC	<u>Au lieu de</u>	<u>Lire plutôt</u>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un Représentant du MINEE ;</li> <li>✓ Un représentant de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Électricité</li> <li>✓ Le Coordonnateur Adjoint chargé du Suivi-Evaluation du Programme ;</li> <li>✓ Le Spécialiste en Passation des Marchés ;</li> <li>✓ La Responsable Administrative et Financière ;</li> <li>✓ L'Assistant Opérationnel du Programme ;</li> <li>- Observateur : Le Représentant du MINMAP ;</li> <li>- Rapporteur : le point Focal de l'ARSEL au sein de l'UCP-PforR ;</li> <li>- Invité : Le Consultant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Membre :</li> <li>✓ Un (01) représentant de la Direction de l'Électricité ;</li> <li>✓ Trois (03) représentants de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Électricité ;</li> <li>✓ Le Coordonnateur Adjoint chargé du Suivi-Evaluation du Programme ;</li> <li>✓ La Responsable Administrative et Financière ;</li> <li>✓ Le Spécialiste en Passation des Marchés du Programme ou son Représentant ;</li> <li>✓ L'Assistant Opérationnel du Programme ;</li> <li>✓ L'expert en Développement Social du Programme ;</li> <li>✓ L'expert en Sauvegarde Environnemental du Programme</li> <li>- Observateur : Le Représentant du MINMAP ;</li> <li>- Rapporteur : le point Focal de l'ARSEL au sein de l'UCP-PforR ;</li> <li>- Invité : Le Consultant.</li> </ul>

Le reste sans changement. /-

Yaoundé, le 07 MAI 2025

Ampliations :

- ✓ Banque Mondiale ;
- ✓ MINMAP ;
- ✓ MINEE ;
- ✓ ARMP ;
- ✓ CSPM-PforR ;
- ✓ UCP-PforR (pour affichage) ;
- ✓ Chronos/Archives.

Le Coordonnateur du Programme de Réformes du Secteur de l'Électricité au Cameroun

